



**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du mercredi 03 septembre 2014 à 20 heures 30**

Présents: David LE GUEN, Charley SCEMAMA, Elodie LEFEBVRE, Michel GONNET, Yoann ROTH, Jean-Pierre JACQUIER, Alain AMIEUX, Jérôme FOUVET, Nicole MATHONNET, Olivier FONS, Sylvain ARNAUD

Secrétaire de séance : David LE GUEN

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour : Courrier de Joëlle ROUSSET, utilisation des locaux pour les activités et motion pour la rénovation des refuges :

ACCORD DU CONSEIL à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

➤ COURRIER DE JOËLLE ROUSSET « LES PLATS DE MON VILLAGE »

Madame ROUSSET Joëlle demande un ajustement de sa facture d'eau et assainissement pour l'aider dans son activité. Elle avait fermé son magasin sur conseil de son comptable mais les demandes de clients l'ont poussée à rouvrir du 1^{er} juillet au 30 août 2014.

Monsieur Le Maire propose une aide exceptionnelle pour cette année en lui faisant payer au prorata de l'ouverture de son magasin.

Une discussion s'engage. Le Conseil à l'unanimité ne souhaite pas faire d'exception. Tous les professionnels sont exposés à la saisonnalité ainsi que les résidents secondaires.

↗ UTILISATION DES LOCAUX POUR LES ACTIVITES

Monsieur le Maire explique qu'il faut mettre en place un système de convention, de réglementation et de tarification pour les locaux communaux lorsque les gens les empruntent à titre privé. Il ne sera pas fait d'exception à la tarification, nous disposons aujourd'hui d'une convention de mise à disposition et d'un grille tarifaire.

Les tarifs seront vus et délibérés lors du prochain conseil.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

↗ MOTION POUR LA RENOVATION DES REFUGES

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à la volonté de développement du Tourisme et des loisirs il convient de soutenir la motion sur la rénovation des refuges.

Monsieur Le Maire laisse David LE GUEN, en charge de ce dossier, présenter la motion.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

↗ HIGHLINE INFO PREFECTURE

Monsieur Le Préfet nous informe que la pratique du HIGHLINE (composant du slackline) est une activité qui se développe.

Cette nouvelle discipline sportive peut poser des problèmes de sécurité notamment en ce qui concerne les activités aériennes.

C'est pourquoi, il est demandé aux personnes désireuses d'installer une highline de déposer au préalable une déclaration en mairie afin d'éviter une pratique « sauvage », qui pourrait, suivant le site, avoir des conséquences pour d'autres activités sportives ou loisirs aériens.

↗ CONCOURS D'ARCHITECTES, COMPOSITION DE LA COMMISSION

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il convient de désigner les délégués à la commission concours d'architectes pour l'église.

Jean-Pierre JACQUIER, Alain AMIEUX et Olivier FONS se présentent.

Le Conseil accepte à l'unanimité les candidatures exprimées.

Mr Le Maire informe le Conseil des candidatures à cette commission des membres de l'association de l'Eglise St Martin , pour la société civile Nicole AMIEUX se présente.

↗ TABLE RONDE ALCOOLEMIE

Monsieur Le Maire explique qu'après analyse de cette première saison de manifestations organisées par l'ensemble des acteurs économiques associatifs et culturels sur le canton, il souhaiterait organiser une table ronde sur la problématique de l'alcoolémie.

Cette réunion regrouperait les services de la Gendarmerie, des Pompiers, Conseils Municipaux de La Grave et Villar d'Arène ainsi que les Présidents des associations organisatrices.

Il ne souhaite pas faire de répression mais plutôt trouver une solution pour responsabiliser les participants aux manifestations.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Des courriers pour inviter les différents acteurs seront envoyés pour une première rencontre.

↗ COMMISSION GROUPE SCOLAIRE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les élus de La Grave ont validé le site d'Arsine pour le futur Groupe Scolaire, il convient donc maintenant de valider aussi ce site.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Pour le suivi de ce dossier, il faut des délégués pour cette nouvelle commission « Groupe Scolaire ».

Dans cette commission, les élus délégués au SIVOM sont membres d'office.

Nicole MATHONNET et Jean-Pierre JACQUIER se présentent.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

➤ CLASSEMENT DU CAMPING MUNICIPAL D'ARSINE EN CATEGORIE 2 ETOILES

Monsieur Le Maire informe le Conseil que suite à notre demande auprès d'atout France, le Camping Municipal est classé en catégorie 2 étoiles depuis le 12/08/2014.

Il reste cependant des réalisations à effectuer.

➤ RAPPORT SUR TARIF ET SERVICE DE L'EAU

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales Monsieur le maire présente au conseil municipal son rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner un avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

* Indicateurs techniques :

points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements,

* indicateurs financiers :

le prix de l'eau, les modalités de tarification pour chaque type d'abonnement, les redevances à l'agence de l'eau, l'encours de la dette, le montant des travaux réalisés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable

Monsieur Le Maire informe que le rapport sur le service de l'assainissement fait par la CCB est consultable à la mairie. Le Conseil délibérera à la prochaine réunion.

↗ ENTRETIEN DU BORD DE ROUTE A LA SORTIE DU CLOS DES SAULES SUR LA DEPARTEMENTALE

La sortie du Clos des Saules sur la départementale est dangereuse surtout lorsque la route est enneigée. Cette sortie étant départementale, comment va se passer le déneigement ?

La convention de viabilité hivernale est modifiée entre le Conseil Général et le SIVOM. Il appartiendra au Conseil Général de déneiger les axes départementaux et au SIVOM les axes communaux. Nous organiserons une réunion avec les Services Techniques pour mettre au point les priorités de déneigement ou de finitions sur la commune. Comme par exemple enlèvement des bourrelets de neige situés de part et d'autre de l'embranchement.

A suivre

↗ TERRAINS CONSTRUCTIBLES PROPRIETE DE LA COMMUNE ET PRIX DE VENTE.

Monsieur Le Maire explique au Conseil que différents terrains constructibles, propriété de la commune, ont été répertoriés.

Au dessus des Cours deux terrains (B301 et B302) en zone UB peuvent être proposés à la vente.

Ces terrains dont la viabilité est à proximité permettraient l'installation de personnes désireuses de vivre sur la commune.

Monsieur Le Maire propose de les vendre au prix de 55€ le m².

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Les personnes intéressées peuvent faire une demande à la Mairie.

↗ RALENTISSEURS CAMPING MUNICIPAL GROUPE SCOLAIRE ET ENTREE AVAL DU VILLAGE

Monsieur Le maire informe le conseil que les voitures circulent à grande vitesse sur la route d'Arsine et qu'il conviendrait de faire installer des ralentisseurs au niveau

des poubelles et vers le camping pour faire ralentir les automobilistes. Il faut anticiper la sécurité sur ce domaine pour le futur Groupe scolaire.

Plusieurs possibilités sont envisagées : carré bus, bandes rugueuses.....

A suivre.

↗ GARAGES ET PARKINGS HAMEAUX ET VILLAGE

Plusieurs emplacements sont envisagés pour la construction de futurs garages :

Au Pied du Col : une demande doit être faite pour acheter un terrain en zone INAh à l'entrée du village au prix de 10€ le m² à Mme PHILIP. (une discussion s'engage sur le prix - unanimité)

Toutefois, Le conseil n'a pas été averti avant de délibérer que les domaines ont estimés des terrains similaires à 12€ le m² : c'est sur cette base qu'aura lieu la demande

A Villar d'Arène : Derrière le cimetière et au Clos des Saules vers le bâtiment du track.

Pour les Cours le Conseil étudie les possibilités.

A suivre.

↗ CONVENTION ASSOCIATION MATERIEL

Monsieur Le Maire souhaite que soit mise en place une convention avec les associations pour la gestion des prêts du matériel entreposé dans le local communal du Pied du Col.

Cette convention avec tarifs permettrait d'envisager un entretien du local avec point lumineux, de responsabiliser les personnes qui empruntent ce matériel et de permettre le renouvellement du matériel.

Il faut dans un premier temps faire un inventaire. Nicole MATHONNET et Michel GONNET sont en charge de ce dossier.

A suivre

↗ FORFAITS SUPER PRIMEUR

Monsieur Le Maire informe le conseil de la parution de la grille tarifaire pour les forfaits de la saison 2014-2015.

Le Conseil estime que les tarifs proposés pour la station de Villar d'Arène sont beaucoup trop élevés et demande une réflexion sur la possibilité de remettre un tarif à la $\frac{1}{2}$ journée, sur le service de la navette (pas assez de passage) et sur l'enseignement qui est quasi inexistant à Villar d'Arène. (Un courrier sera adressé à la régie).

Les élus notent qu'il est dommage que la régie ne consulte pas les élus avant de proposer des tarifs.

Il est constaté un manque total d'intéressement du site, la possibilité de reprendre les téléskis est évoquée

A suivre.

↗ ACHAT TERRAINS TDF

Monsieur le Maire informe le conseil, que TDF (Télédiffusion de France) locataire des parcelles de terrain D 204, 205 et 206, propriétaire de la station radioélectrique : LA GRAVE 2, souhaite acquérir :

- une partie de la parcelle cadastrée D204 d'une superficie de 165m²,
- La totalité des deux parcelles D205 d'une superficie de 4m² et D206 d'une superficie de 31m²
- 2 locaux techniques d'une surface de 20m² et 6m² environ ;

Monsieur Le Maire présente l'offre de TDF à savoir 8000€ payable comptant à la signature de l'acte authentique de vente.

Accord du Conseil à l'unanimité.

↗ INFO CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) des Hautes Alpes

Rencontrer un architecte conseil du C.A.U.E 05 gratuitement pour vous conseiller dans vos projets. C'est possible !

Vous souhaitez : construire, rénover, aménager, être informé ?

L'association du C.A.U.E organise des permanences pour les particuliers sur Briançon, Gap, Embrun, Serres.

Contactez le C.A.U.E : 04.92.43.60.31

↗ ACHAT DE TERRAINS FAURE JULIEN ET FAURE ROSELYNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les terrains qui doivent être cédés à Faure Julien et Roselyne, suite au déclassement du domaine public sont cadastrés AC 790 et 791

La délibération 44/2013 donnait toute les modalités de vente.

Accord à l'unanimité du Conseil

↗ AMENAGEMENT ZONE DE CAMPING CARS ET REQUALIFICATION DE LA ZONE DE LOISIRS

La zone de la Gravière est à l'étude pour en faire une zone ludique. Tables réparties sur un circuit, aire de camping cars, chemin piéton, parcours de santé

Ce projet peut rentrer dans le PADS, Jean-Noël BAUDIN étudie les possibilités.

Monsieur Le Maire souhaite qu'une commission soit créée pour suivre ce dossier.

Yoann ROTH, Charley SCEMAMA et Sylvain ARNAUD se proposent pour suivre ce dossier. Monsieur Le Maire présidera cette commission.

Accord du Conseil à l'unanimité.

A suivre.

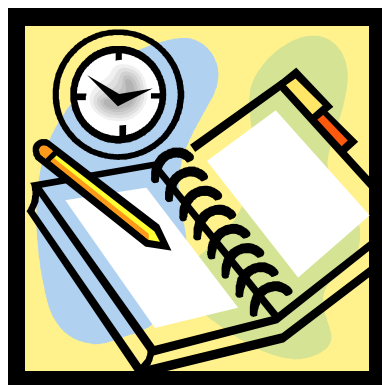
↗ Yoann ROTH demande une réflexion sur le devenir du Moulin.

A voir au prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Le Maire

le secrétaire de séance



INFO HORAIRES OUVERTURE MAIRIE :

LUNDI : 14h - 17h

MARDI / JEUDI / VENDREDI : 09h - 12h

MERCREDI : Fermé